



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal

DE20161212_73	Conseil municipal du 12 décembre 2016
Rapporteur : Xavier BONNEFONT	Télétransmise à la Préfecture le 15 DEC. 2016 Affichée le 15 décembre 2016

L'an deux mille seize, le douze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 1 décembre 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAIVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Etait absent(e) :

Mme BOUTTEMY

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. ELIE
- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme CHAUVET à M. MARQUET
- Mme LASBUGUES à Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Gérard MARQUET

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

D I V E R S

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal

Assemblées et Contrôle de
légalité
id : 1605

Conseil municipal
12 décembre 2016

73

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

M. LE MAIRE : Conformément aux dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du 14 avril 2014.

Dans ce cadre, les décisions par délégation suivantes ont été prises entre le 7 octobre et le 25 novembre 2016 et des marchés suivant liste annexée ont été signés entre le 13 octobre et le 21 novembre 2016 .

Vous trouverez également ci-annexée la liste des indemnités de sinistres réglées à la Ville afférentes aux contrats d'assurance qu'elle a souscrits. Par ailleurs conformément à la délibération n° 42 du 3 octobre 2016 est annexée à cette délibération la liste des indemnités versées à des tiers.

Date	N°	Libellés
7 octobre 2016	58	Vente de produits par la boutique du Musée d'Angoulême – Fixation de tarifs
10 octobre 2016	59	Renouvellement d'adhésion à l'association CAUE (305 €/an)
24 octobre 2016	60	Convention Commune d'Angoulême / Association Angoumoisine des Jeux d'Histoire – mise à disposition de locaux 187 avenue Jules Ferry (à titre gratuit)
24 octobre 2016	61	Convention Commune d'Angoulême / Association Microtel – mise à disposition de locaux 187 avenue Jules Ferry (à titre gratuit)
24 octobre 2016	62	Convention Ville d'Angoulême / Association Foire aux Plaisirs de Bordeaux – organisation Luna Park 2016 – mise à disposition site de Bourgines
26 octobre 2016	63	Renouvellement d'adhésion à l'Association Club des Villes et Territoires Cyclables (1000,68 €/an)
2 novembre 2016	64	Paiement de frais et honoraires à la SCP CGCB – Affaire SCI 52 avenue Gambetta/Ville d'Angoulême – PC modificatif n° 2 – CAA de Bordeaux – (1296 € TTC)

Date	N°	Libellés
7 novembre 2016	65	Renouvellement adhésion à l'association AF3P (500 €/an)
7 novembre 2016	66	Convention Commune d'Angoulême / Comité de Quartier de la Madeleine – mise à disposition de locaux résidence Vimière 93 rue de Paris (à titre gratuit)
9 novembre 2016	67	Convention Commune d'Angoulême / Club du 3ème Age de la Madeleine – mise à disposition de locaux résidence Vimière 93 rue de Paris (à titre gratuit)
18 novembre 2016	68	Convention d'occupation temporaire du domaine public commune d'Angoulême / Sriton core team – Rue des Frères Lumière (à titre gratuit)
18 novembre 2016	69	Vente de produits par la boutique du Musée d'Angoulême – Fixation d'un tarif
25 novembre 2016	70	Vente de produits par la boutique du Musée d'Angoulême (fixation de tarifs)
25 novembre 2016	71	Convention Commune d'Angoulême / Association les Vieux Pavés – Mise à disposition de locaux 13 rue des Postes (à titre gratuit)

Il vous est proposé de prendre acte de ces décisions.

Le Conseil Municipal prend acte.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
12 décembre 2016
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Evaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.